



MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 04 décembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT- Mme L.LESBATS – Mme– Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme I. DUPONT- M. C.VIGNEAU- M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU - M.T.DEVERT- M.S.GILBERT - - Mme C.GUILLET- Mme E.TROUILLET- M. T. LAMARQUE - C.LACOSTE- M. F.PEHAU

ABSENT : M. J. WATIER.

Mme Sabine CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 19 Présents : 18

OBJET : Virement de crédits- Décision Modificative n° 5 du budget de la Commune : Dotations aux amortissements.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget 2023 de la commune ;

Considérant que les dépenses de dotations aux amortissements dépassent les inscriptions budgétaires ;

Considérant que la convention avec l'EHPAD l'Orée des Pins, signée le 28 mars 2023, a modifié les engagements initiaux qui prévoyaient une avance de trésorerie avec, comme inscription budgétaire sur le C/27638 du budget 2023 de la commune, la somme de 540 000€,

Considérant que, in fine, les termes de la convention accordaient une aide financière sous forme de subvention non remboursable au regard de la Décision modificative n°1, votée le 12 avril 2023 ;

Considérant la nécessité de réévaluer le montant des dépenses réelles en conséquence ;
Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter les inscriptions suivantes par Décision Modificative n°5 du budget 2023 de la Commune :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) - opération	Montant
		021(021 : virement à la section de fonctionnement	-35 000,00
		28041182 (040) : Bâtiments et installations	35 000,00
			0,00

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) - opération	Montant
023(023) : Virement à la section d'invest	-35 000,00		
681(042)Dot.aux amort et aux provisions	35 000,00		
	0,00		
Total dépenses	0 00,00		0 00,00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le Maire.
 Gérard NAPIAS



La secrétaire de séance
 Sabine CHAMPILOU

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.